|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/MP.PRTR/WG.1/2019/3[[1]](#footnote-2)\* | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  19 septembre 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur les registres   
des rejets et transferts de polluants à la Convention   
sur l’accès à l’information, la participation du public  
au processus décisionnel et l’accès à la justice   
en matière d’environnement

**Groupe de travail des Parties**

**Septième réunion**

Genève, 28 et 29 novembre 2019

Point 4 b) de l’ordre du jour provisoire

**Promotion et coordination :  
Promotion du Protocole à l’échelle mondiale**

Rapport de la troisième Table ronde mondiale   
sur les registres des rejets et transferts de polluants

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Compte tenu du succès des première et deuxième Tables rondes mondiales sur les registres des rejets et transferts de polluants (Genève, 19 novembre 2013, et Madrid, 24 et 25 novembre 2015, respectivement), la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Budva (Monténégro), 15 septembre 2017) et la première réunion du Groupe de travail de l’Organisation de coopération et de développement économiques sur les registres des rejets et transferts de polluants (New York, 27-29 juin 2017) ont chargé leurs bureaux respectifs d’étudier la possibilité d’organiser une troisième manifestation mondiale et la Réunion des Parties a demandé au secrétariat de produire les rapports des futures tables rondes mondiales (ECE/MP.PRTR/2017/6, par. 12). |
|  |

I. Introduction

1. Depuis leur première édition, tenue à Genève le 19 novembre 2013, les Tables rondes mondiales sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) ont suscité un intérêt croissant en tant que plateforme d’échange d’idées et de mise en valeur du potentiel des RRTP à l’échelle mondiale. Au cours de la troisième édition, tenue à Genève les 7 et 8 novembre 2018, les participants ont pris connaissance des pratiques d’organisations gouvernementales et non gouvernementales, d’instituts de recherche et d’entreprises du secteur privé qui s’emploient à améliorer les systèmes de RRTP existants ou à en créer de nouveaux. Les démarches novatrices en matière d’utilisation des registres présentées à la réunion étaient centrées sur le thème de l’utilité des RRTP pour la réalisation des objectifs de développement durable et sur celui des utilisations intersectorielles des RRTP par divers acteurs.

2. La troisième Table ronde mondiale était coprésidée par Mme Tina Skårman (Suède), Présidente de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus), et par M. Noriyuki Suzuki (Japon), Président du Groupe de travail des RRTP de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

3. La Table ronde mondiale a attiré des représentants de gouvernements, d’organisations non gouvernementales, d’entreprises industrielles, d’organisations intergouvernementales et d’établissements universitaires de plusieurs continents pour débattre des RRTP en tant qu’outil facilitant la prise et la promotion de décisions éclairées pour un avenir viable. Cet événement a contribué à favoriser l’échange de données d’expérience entre divers gouvernements et parties prenantes, à renforcer les capacités des experts et à promouvoir les synergies sur les questions relatives aux RRTP.

4. La Table ronde mondiale était une initiative de partenariat organisée conjointement par la Commission économique pour l’Europe (CEE) et l’OCDE, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Ces quatre organisations ont mis en commun leurs compétences et leurs capacités pour organiser la réunion conjointe afin de promouvoir le transfert de connaissances et la démocratie environnementale dans le monde entier[[2]](#footnote-3).

A. Participation

5. Ont participé à la réunion des délégations des États Membres de l’ONU ci-après : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d’Amérique, Finlande, France, Géorgie, Israël, Japon, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mongolie, Norvège, Pérou, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Tunisie, Turkménistan et Ukraine.

6. Étaient également présents des représentants de la Commission de coopération environnementale (par liaison vidéo), de la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l’OCDE, du PNUE, de l’Union européenne et de l’UNITAR.

7. Des représentants de centres Aarhus, d’organisations professionnelles, d’instituts de recherche et d’universités étaient également présents, ainsi que des représentants d’organisations non gouvernementales internationales, régionales et locales, dont beaucoup avaient coordonné leurs contributions dans le cadre de l’ECO-Forum européen.

B. Compte rendu

8. Dans une déclaration de bienvenue, M. Marco Keiner, Directeur de la Division de l’environnement de la CEE, a souligné l’importance du rôle joué par les RRTP pour améliorer la transparence et responsabiliser les acteurs et pour atteindre les objectifs de développement durable. Il a en outre souligné le rôle de prototype joué par le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour établir des registres dans le monde entier et a vivement encouragé les pays intéressés à adhérer au Protocole et à bénéficier du cadre solide qu’il offrait pour la mise en œuvre.

9. S. E. M. Dejan Zlatanović, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la République de Serbie auprès de l’Office des Nations Unies et d’autres organisations internationales à Genève, a prononcé un discours liminaire, faisant observer que le RRTP jouait un rôle essentiel dans les activités déployées par son pays pour s’acquitter de ses obligations internationales en matière de notification et qu’il facilitait l’application des grands principes de toute politique durable, notamment le principe pollueur-payeur et celui de responsabilité élargie du producteur. Il a souligné que, pour tous les acteurs du secteur de l’environnement, naissaient de nouvelles opportunités en même temps que de nouveaux risques. Il convenait de faire face à ces opportunités et ces risques en partageant les connaissances et en établissant à l’échelle mondiale des normes contribuant à fournir à tous et aux générations futures un environnement sain.

10. La Table ronde mondiale a été divisée en quatre séances thématiques. Au cours de la première séance, consacrée aux RRTP à travers le monde, les participants ont pris connaissance de l’état actuel de la mise en place de RRTP dans le monde, notamment les principaux problèmes que posaient leur mise en œuvre ou leur élaboration, et des activités pertinentes menées par les organisations internationales.

11. La deuxième séance, intitulée « Comment appliquer les RRTP à la réalisation des objectifs de développement durable », a été l’occasion d’un échange de données d’expérience et de vues sur la façon dont les RRTP contribuaient à la réalisation de ces objectifs.

12 Les nouvelles possibilités et les difficultés communes en matière d’élaboration et de mise en œuvre des RRTP ont été examinées à la troisième séance, consacrée aux nouveaux RRTP, l’accent étant mis sur des débats en petits groupes sur les trois thèmes suivants :

a) Diversité des utilisations et des utilisateurs des systèmes de RRTP et des stratégies de communication connexes ;

b) Rôle de l’équivalence dans la comparabilité des données et harmonisation des RRTP entre pays ;

c) Les RRTP servant de guichet unique permettant d’accéder, par exemple, aux services gouvernementaux ou de respecter diverses obligations en matière de notification, notamment en vertu de différents accords internationaux.

13. La quatrième séance, consacrée aux RRTP du point de vue des différents acteurs, avait pour but de présenter les expériences et les vues de divers acteurs au cours de Tables rondes consacrées à la manière dont les RRTP pouvaient contribuer de manière importante à réduire la pollution dans de nombreux secteurs.

14. La troisième Table ronde mondiale s’est achevée sur la présentation des principaux résultats des débats, qui ont été résumés conjointement par les Coprésidents.

II. Registres des rejets et transferts de polluants   
dans le monde entier

A. Exposés

15. Faisant écho aux observations liminaires des Coprésidents de la Table ronde mondiale, M. Íñigo De Vicente-Mingarro, Président du Groupe international de coordination des RRTP, a présenté une carte mondiale actualisée[[3]](#footnote-4) comprenant une liste de pays ayant un RRTP en fonctionnement ou en cours d’élaboration et de pays qui s’étaient déclarés intéressés par la création d’un système de RRTP. Il a également abordé le sujet important de la comparabilité des données à l’échelle mondiale[[4]](#footnote-5), qui serait examiné plus avant au cours de la réunion et pendant les réunions à venir du Groupe de coordination.

16. M. Andrea Cararo, membre du Groupe du programme de gestion des produits chimiques et des déchets de l’UNITAR, a informé les participants des activités en cours de l’UNITAR relatives aux RRTP, notamment le Projet mondial pour la mise en place de RRTP en tant qu’outils de déclaration, de diffusion de l’information et de sensibilisation concernant les polluants organiques persistants au Bélarus, au Cambodge, en Équateur, au Kazakhstan, en République de Moldova et au Pérou ; le projet de renforcement des capacités en vue de l’élaboration d’un RRTP en appui à l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en Mongolie[[5]](#footnote-6). M. Cararo a en outre présenté les premiers résultats d’une étude en cours menée par l’UNITAR sur l’utilisation des RRTP pour aider les pays à remplir leurs obligations de notification en vertu des différentes conventions relatives aux produits chimiques.

17. M. Mohamad Kayyal, spécialiste chargé de la gestion du Programme d’évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée au secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE), a informé les participants des travaux du secrétariat de la Convention de Barcelone concernant la réduction de la pollution d’origine terrestre en Méditerranée[[6]](#footnote-7) et d’aspects importants de ses activités relatives aux RRTP, notamment les principales difficultés que présentait leur mise en œuvre, en particulier dans les pays du Sud. L’un des objectifs était de développer davantage le système de budget national de référence existant en matière de rejets de polluants et de l’harmoniser pleinement avec la méthode des RRTP. Parmi les problèmes importants, on pouvait citer l’absence de législation relative à la communication des données aux gouvernements, l’infrastructure, les ressources financières et la formation des autorités publiques et du personnel du secteur privé.

18. M. Carlos De Miguel, chef du Groupe des politiques pour un développement durable de la CEPALC, a présenté l’Accord régional sur l’accès à l’information, la participation publique et l’accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d’Escazú), le premier traité relatif à l’environnement adopté par la CEPALC[[7]](#footnote-8). Il a évoqué le paragraphe 4 de l’article 6 de l’Accord régional, qui porte sur l’établissement des RRTP, et a donné un aperçu de l’état actuel des RRTP dans la région. Il a en outre souligné l’importance de la coopération technique au niveau mondial, indiquant qu’il existait plusieurs possibilités de coopération future en ce qui concernait la mise en œuvre et le développement des RRTP.

19 M. Sokunthea Uon, vice-chef du Département de la gestion des substances dangereuses du Ministère cambodgien de l’environnement, a déclaré que des mesures importantes avaient été prises pour mettre en place un système de RRTP au Cambodge et qu’un premier essai expérimental avait débouché sur une proposition en vue d’établir un tel système au niveau national. Des solutions logicielles avaient récemment été commandées afin de permettre aux entreprises industrielles d’effectuer des opérations de notification en ligne ainsi que de diffuser des informations sur les RRTP et l’environnement au moyen d’un portail Web. Les stratégies de diffusion des données sur les RRTP comprenaient un atelier, un portail Web et des médias sociaux, qui constituaient une importante source d’information pour le public. Avaient en outre été élaborées et mises en œuvre des directives générales sur les techniques d’estimation des émissions à l’intention du personnel chargé de la notification dans les entreprises ainsi que des ateliers de formation connexes. De nombreuses difficultés subsistaient néanmoins, notamment la faiblesse de l’expérience en matière de gestion des produits chimiques que possédaient les acteurs des secteurs public et privé. La mise en œuvre intégrale du RRTP dans le contexte de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques devait être achevée en 2020.

20 Mme Nino Gokhelashvili, chef de la Division du développement durable du Ministère géorgien de la protection de l’environnement et de l’agriculture, a indiqué que certaines données relatives aux RRTP étaient actuellement disponibles sur différents portails et que davantage d’informations sur l’eau et les déchets seraient rendues accessibles par voie électronique dans un proche avenir. En outre, la carte électronique des permis environnementaux était en cours de mise à jour afin de présenter d’une manière plus conviviale les informations relatives aux permis et les rapports d’évaluation de l’impact sur l’environnement. L’objectif général était de mettre en place en Géorgie un système d’information environnementale complet comprenant des données sur les rejets de polluants dans l’air et dans l’eau, sur les déchets et sur l’utilisation des ressources en eau, ainsi que d’autres informations environnementales provenant de différentes sources publiques.

21. Mme Sarantuya Jigjiddorj, coordonnatrice nationale du projet « Renforcement des capacités en vue de l’élaboration d’un RRTP national à l’appui de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimique en Mongolie » au Ministère mongol de l’environnement et du tourisme, a fait savoir aux participants que l’un des plus graves problèmes de la Mongolie était la pollution, notamment la pollution atmosphérique à Oulan-Bator, qui était principalement causée par quatre centrales thermiques au charbon et par 160 000 cuisinières domestiques. La pollution de l’eau − une autre question politique prioritaire en Mongolie − était principalement causée par l’exploitation minière, les tanneries, le lavage de la laine, l’élimination des déchets, l’agriculture et les stations de lavage de voitures. Une série de décisions avaient été prises et des projets élaborés pour s’attaquer à ces problèmes environnementaux ainsi qu’à d’autres, notamment l’application du principe pollueur-payeur, et il existait des projets de systèmes de suivi et de divers inventaires. Le Gouvernement mongol avait commencé à élaborer un RRTP national susceptible d’être combiné avec une amélioration nécessaire de la législation pertinente. Le principe pollueur-payeur était déjà en vigueur, mais son application pourrait être améliorée si elle était liée à un système de RRTP. Il était prévu de centraliser la gestion de plusieurs bases de données relatives à l’environnement dans un système de RRTP. Cela permettrait d’assurer la viabilité à long terme et aiderait à conserver la mémoire institutionnelle des leçons tirées de projets liés aux rejets de polluants et aux effets connexes sur la santé humaine et l’environnement.

22. Mme Camila Alva Estabridis, Directrice de la lutte contre la pollution et des substances chimiques au Ministère péruvien de l’environnement, a déclaré que le Pérou avait signé l’Accord d’Escazú, qui affirmait expressément l’obligation incombant aux pays de se doter d’un système de RRTP en tant qu’outil contribuant à l’accès aux informations relatives à l’environnement. Le Pérou œuvrait déjà à mettre en œuvre un RRTP afin de fournir des informations utiles aux diverses autorités gouvernementales et aux groupes d’intérêt non gouvernementaux. Le processus d’établissement du RRTP avait commencé en 2005, avec la ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; ainsi, dès sa création, le RRTP avait pris en compte les secteurs industriel, minier et énergétique et les activités liées à l’agriculture et à l’agro-industrie. Les données communiquées au RRTP comprenaient des chiffres sur la consommation annuelle de combustibles et d’énergie, les rejets de 144 substances polluantes dans l’air, l’eau et le sol, et la production de déchets dangereux. Ces dernières années, les activités de formation avaient touché 150 entreprises, 4 500 citoyens et 150 fonctionnaires. Combinées à une forte campagne de communication, ces activités de formation avaient permis de renforcer la confiance entre les parties prenantes et d’accroître considérablement le nombre de déclarations volontaires par les entreprises. Durant la conception de son RRTP, le Pérou s’était conformé aux normes de l’OCDE en la matière et avait déterminé qu’il était nécessaire de le fusionner dans un mécanisme intégrant d’autres systèmes de notification dans un guichet unique.

23. M. Mohamed Chérif Fourti, ingénieur général à l’Observatoire tunisien de l’environnement et du développement durable, a évoqué la situation législative et institutionnelle favorable à la création d’un RRTP dans la jeune démocratie tunisienne, y compris le rôle de la société civile. Par exemple, la Constitution de 2014 garantissait expressément le droit à l’accès à l’information. Par conséquent, l’élaboration d’un système d’information tel qu’un RRTP devait aider les autorités gouvernementales à s’acquitter de leur tâche et faciliter les échanges avec la société civile en instaurant durablement la transparence dans les échanges d’informations entre les différents acteurs. La Tunisie s’employait à ratifier la Convention d’Aarhus, y compris l’accès à l’information sur l’environnement, et avait demandé l’appui du Programme d’évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée du PNUE pour mettre en place un système national de RRTP qui assurerait le suivi de 1 000 établissements. Il existait déjà des informations pertinentes − qui n’étaient pas accessibles au public actuellement −, y compris un système efficace d’information sur la pollution des eaux appliqué à la gestion des polluants et destiné aux exploitants d’installations industrielles. L’une des difficultés rencontrées avait été la duplication des données et des informations par différentes sources d’information. Le Gouvernement avait conclu que plusieurs systèmes devaient être restructurés et que les données devaient être communiquées et ventilées dans un système de RRTP de portée générale.

B. Débat

24. Au cours du débat qui a suivi ont été mises en avant un certain nombre de ressources ayant notamment trait à l’harmonisation des RRTP[[8]](#footnote-9). Ont en outre été soulignées les possibilités de coopération régionale et bilatérale, par exemple entre pays voisins[[9]](#footnote-10).

25. En outre, une représentante de la Mongolie a déclaré que diverses entités gouvernementales tenaient de nombreux inventaires distincts. Nombre d’entre eux étaient constamment menacés d’abandon en raison d’un manque de ressources humaines et financières. La Mongolie souhaitait utiliser le système de RRTP pour connecter et combiner ces bases de données, ce qui permettrait d’assurer leur continuité avec un bon rapport coût-efficacité. Les négociations visant à trouver un accord sur la gestion d’un système commun à différentes entités seraient importantes.

26. Les produits pharmaceutiques − une grande préoccupation, par exemple en Inde − étaient considérés par certains comme une catégorie importante de produits chimiques dans de nombreux RRTP et constituaient un bon sujet de débat pour l’avenir.

III. Comment appliquer les registres des rejets et transferts de polluants à la réalisation des objectifs de développement durable

A. Présentation

27. Mme Lesya Karnaukh, membre du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole, a déclaré que le respect des principes de responsabilité, de transparence, d’inclusion et de primauté du droit énoncés dans l’objectif de développement durable (ODD) no 16 et dans le Protocole étaient essentiels à la réalisation de tous les ODD[[10]](#footnote-11). En particulier, le Protocole appuyait la mise en œuvre des ODD grâce au cadre juridique institutionnel qu’il fournissait et qui permettait de traiter les actions s’y rapportant de manière transparente et participative à plusieurs égards :

a) En facilitant l’établissement de consensus et en appuyant les processus multilatéraux ;

b) En aidant les Parties à s’acquitter de leurs engagements au moyen de recommandations et de documents d’orientation ainsi que de mécanismes de coordination et de renforcement des capacités ;

c) En permettant de partager les expériences et en offrant un appui aux autres pays.

28. Le Protocole appuyait également la promotion de la transparence et d’une démarche participative dans la mise en œuvre d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et d’initiatives internationales contribuant à la réalisation des ODD. Par conséquent, faire progresser la mise en œuvre des dispositions du Protocole contribuerait à la bonne réalisation des objectifs et de leurs cibles.

29. M. Steve Devito, membre du Bureau du Groupe de travail de l’OCDE sur les RRTP, a souligné le développement rapide des RRTP au cours des vingt dernières années, évolution qui se poursuivrait probablement de sorte que la plupart des pays auraient sans doute établi leur propre registre d’ici une vingtaine d’années. Au fur et à mesure que de nouveaux RRTP avaient été mis au point, il était apparu nécessaire de les mettre en œuvre d’une manière qui permette d’intégrer et d’harmoniser les informations. L’harmonisation des RRTP permettrait à un plus grand nombre de pays de contribuer aux analyses à l’échelle mondiale et d’en tirer parti pour évaluer la durabilité. De plus, les RRTP ne constituaient pas l’alpha et l’oméga de la durabilité, et n’étaient que l’un des nombreux facteurs à intégrer les uns aux autres pour avancer sur la voie d’un avenir durable.

30. Mme Caitlin Briere, analyste de programmes à l’Agence de protection de l’environnement des États-Unis, a donné un aperçu d’un projet de l’OCDE qui avait montré l’utilité des RRTP pour appuyer et suivre la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles[[11]](#footnote-12). Elle a présenté des stratégies d’harmonisation des données des RRTP à des fins d’analyse à l’échelle internationale et proposé des orientations sur la manière dont des données provenant de plusieurs systèmes de RRTP pouvaient être utilisées pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la durabilité, en donnant des exemples de leur utilisation pour suivre et atteindre les objectifs et les cibles les plus étroitement liés à la gestion des produits chimiques et des déchets et aux effets sur la santé humaine de l’exposition aux produits chimiques.

31. En outre, l’élaboration d’une validation de principe pour une analyse des données des RRTP à l’échelle mondiale a été présentée. Outre les données sur les rejets de polluants, l’analyse pourrait comprendre des informations économiques et des activités de réglementation à titre d’indicateurs, qui étaient des variables susceptibles d’avoir une incidence sur les rejets de polluants et qui pouvaient être utilisées pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation, par exemple, de la cible 12.4 des objectifs de développement durable.

32. Mme Cheryl Keenan, analyste principale à l’Eastern Research Group, a donné des précisions sur un outil logiciel qui avait été élaboré dans le cadre du projet relatif aux RRTP et aux objectifs de développement durable en utilisant la plateforme de visualisation et d’exploration de données Qliksense[[12]](#footnote-13). Cet outil, qui comprenait des données concernant neuf années de notification et provenant de sept RRTP (y compris le Registre européen des rejets et transferts de polluants, dont les informations provenaient de 33 pays), portait sur 14 polluants de l’air, de l’eau et du sol, ainsi que des données communiquées par plusieurs dizaines de secteurs industriels. L’outil comprenait également des facteurs de caractérisation de USEtox[[13]](#footnote-14) permettant de comparer les notes des divers polluants sur une échelle de toxicité et les données sur le produit intérieur brut de chaque pays, afin d’aider à normaliser les données et ainsi améliorer l’analyse des tendances et la comparabilité des données.

33. L’outil visait deux cibles : a) simplifier l’agrégation et la présentation d’un grand nombre de points de données ; et b) fournir un moyen facile d’étudier les données en détail. Par exemple, l’outil permettait à un pays, à une entreprise ou à tout autre utilisateur intéressé de suivre les progrès ou de voir l’origine d’une tendance quelconque. L’idée sous-jacente était que comprendre une tendance permettrait de déterminer le pays, le secteur, le milieu ou l’établissement qui en était à l’origine. Comprendre les tendances pouvait permettre aux acteurs de prendre des mesures pour les inverser − ce qui, en fin de compte, accélérerait les progrès dans la réalisation d’un objectif (par exemple les objectifs de développement durable et leurs cibles) − ou d’étendre les mesures et politiques positives qui se seraient montrées les plus efficaces.

1. Registres des rejets et transferts de polluants appuyés sur les structures de notification existantes

34. M. Grégoire Nimeskern, ingénieur responsable du registre des émissions polluantes à la Direction générale de la prévention des risques du Ministère français de la transition écologique et solidaire, a présenté les différentes étapes allant de la communication des données à leur diffusion et a évoqué la conception actuelle du registre français, qui s’appuyait sur les structures de notification existantes, y compris le lien avec les objectifs du développement durable, ainsi que les objectifs de son évolution future et les difficultés à résoudre.

35. Parmi les principales difficultés abordées, on pouvait mentionner les suivantes :

a) Les questions techniques visant à garantir la rigueur de la gestion des données, de l’évaluation de leur qualité et de leur validation, y compris par les autorités régionales françaises ;

b) La diffusion des données d’une manière facilement compréhensible par tous, y compris l’établissement de liens entre les informations figurant dans le registre et d’autres informations pertinentes, telles que la description des substances et de leur toxicité, de leur écotoxicité et de leur incidence sur les changements climatiques.

36. Pour résoudre ces difficultés, un guichet unique de notification intégré pour le registre avait été mis au point, qui prenait en compte les obligations internationales et nationales en matière de notification, y compris le système d’échange de quotas d’émission de l’Union européenne. Le registre faisait actuellement l’objet d’une évaluation en vue d’améliorer la communication et la diffusion des données, y compris l’interopérabilité entre les différentes bases de données gouvernementales.

37. M. Alex Radway, conseiller politique à la Direction générale de l’environnement de la Commission européenne, a déclaré que l’Union européenne était pleinement déterminée à mettre en œuvre la notion de développement durable. Cela se faisait au moyen de diverses mesures à différents niveaux, notamment en déterminant la manière dont la législation pouvait contribuer davantage à réaliser les objectifs de développement durable. Cette tâche était exécutée parallèlement à un suivi effectué par Eurostat, qui avait publié son premier rapport (mis à jour annuellement) sur les résultats obtenus en 2016. À cette fin, Eurostat avait établi un ensemble de 100 indicateurs qui constituaient un cadre de référence pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Les conclusions du rapport étaient disponibles sur une page Web et pouvaient facilement être consultés en vue d’utilisations ultérieures[[14]](#footnote-15). Aucun des 100 paramètres ne reposait sur des données des RRTP, mais il serait peut-être possible à l’avenir d’ajouter des paramètres liés aux données des RRTP pour améliorer les résultats.

38. M. Bastian Zeiger, expert de l’industrie et de l’environnement à l’Agence européenne pour l’environnement, a donné un complément d’information sur un projet qui utilisait des indicateurs pour suivre la politique de l’Union européenne en matière d’émissions industrielles et contrôler ses effets réels sur les niveaux des émissions, et pour appuyer les efforts de l’Agence de protection de l’environnement des États-Unis (voir par. 30 et 31 ci-dessus). Le projet prévoyait l’étude de la normalisation des données du Registre européen des rejets et transferts de polluants en ce qui concernait l’activité et la toxicité de diverses substances et les coûts des dommages qui leur étaient associés, ce qui pourrait aider, par exemple, à déterminer les lacunes du cadre réglementaire ou à analyser les seuils fixés dans le règlement du Registre européen[[15]](#footnote-16). Un autre objectif était de suivre les progrès particulièrement liés à la cible 9.4 des objectifs de développement durable − concernant la performance environnementale de l’industrie − au moyen d’un indicateur sur l’intensité des émissions, exprimé par activité économique.

39. M. Orlando Cabrera-Rivera, chef de l’unité Qualité de l’environnement de la Commission de coopération environnementale, a déclaré que, pour résoudre les problèmes environnementaux transfrontières − par exemple les sources de pollution dispersées dans les écosystèmes, les bassins versants et les centres de population communs à plusieurs pays −, il était important de disposer de données accessibles et comparables. Le Registre nord‑américain de rejets et de transferts de polluants visait à accroître l’accès à l’information sur les sources de pollution et à améliorer la participation des acteurs et la prise de décisions en matière de réduction et de prévention de la pollution. Dans ce contexte, et en particulier grâce à ses rapports d’inventaire et à sa base de données en ligne[[16]](#footnote-17), la Commission de coopération environnementale avait rendu comparables les données des systèmes de RRTP du Canada, des États-Unis d’Amérique et du Mexique et en fournissait le contexte. L’accès aux données des registres offrait un outil important pour évaluer et atteindre nombre des objectifs de développement durable. Les récents travaux de la Commission sur la gestion des produits chimiques s’étaient attachés à améliorer les statistiques du commerce du mercure[[17]](#footnote-18) et à la présence et la migration des produits chimiques dans les produits de consommation. Ces travaux visaient à sensibiliser à la gestion des produits chimiques et à contribuer à la prise de décisions et à l’élaboration de pratiques durables à cet égard[[18]](#footnote-19).

2. Potentiel des registres des rejets et transferts de polluants

40. Mme Maayan Porat Ganz, porte-parole pour le RRTP au Ministère israélien de la protection de l’environnement, a présenté le RRTP israélien, en mettant l’accent sur son rôle d’outil pour atteindre les objectifs de développement durable. Lorsqu’il avait été établi par la loi en 2012, les ajouts suivants avaient été introduits par rapport aux prescriptions minimales du Protocole sur les RRTP :

a) Des prescriptions supplémentaires en matière de consommation d’eau et d’énergie ;

b) Des notifications des transferts de déchets, par type de déchets ;

c) Des secteurs et substances additionnels ;

d) La possibilité d’exiger des établissements qu’ils fournissent des informations sur la méthode qu’ils utilisaient pour mesurer, calculer ou estimer les rejets.

41. Ont en outre été présentés trois exemples qui exposaient de bonnes pratiques d’utilisation des RRTP en combinaison avec d’autres secteurs et activités. Le premier consistait à utiliser les données du RRTP pour déterminer les établissements qu’il convenait d’inspecter en priorité. Ces données, notamment celles portant sur la consommation d’énergie et d’eau, éclairaient des changements survenus dans les établissements qui nécessitaient une enquête (par exemple un changement de 20 % de la consommation d’eau de l’établissement). Le deuxième exemple consistait à réfléchir à l’élaboration de mesures plus strictes applicables aux établissements ne relevant pas de la directive relative aux émissions industrielles[[19]](#footnote-20), les données du RRTP ayant montré que les établissements visés par la directive avaient réduit leurs émissions au fil des ans, alors que celles des établissements non visés par la directive avaient augmenté. Le troisième exemple avait consisté à utiliser les données du RRTP pour déterminer que la région de la baie de Haïfa était un point chaud des émissions, ce qui avait permis de susciter des améliorations dans la zone industrielle de la baie. L’indice de densité des émissions établi en 2014 avait montré que l’indice d’émissions de Haïfa était le plus élevé d’Israël. Ces résultats, qui avaient été publiés, avaient donné lieu en 2015 à des débats avec le Ministère de la santé et avaient conduit à établir un lien entre les données du RRTP et l’incidence du cancer dans la région. En conséquence, un plan de réduction de la pollution atmosphérique pour Haïfa avait été élaboré. Les données du RRTP avaient montré l’efficacité des mesures après leur mise en œuvre. Le Conseil économique national d’Israël avait commandé un rapport examinant les possibilités pour l’avenir de la zone industrielle de la baie de Haïfa. Selon ce rapport, tel que cité dans les médias israéliens, il était possible, du point de vue économique, de fermer les raffineries et les activités complémentaires d’ici à 2025.

42. M. Nebojša Redžić, chef de département à l’Agence serbe de protection de l’environnement, a exposé plusieurs aspects de l’élaboration du RRTP serbe en tant qu’outil utile d’aide à la décision. Le Gouvernement s’était servi du RRTP comme d’un outil efficace pour s’acquitter de diverses tâches que devaient accomplir les autorités de différents secteurs, notamment pour s’acquitter d’autres obligations de notification. Pour ce faire, il avait été jugé important de ne pas utiliser les seuils de rejet prévus à l’annexe II du Protocole. L’ajout d’obligations de notification, par exemple sur la consommation de matières, la consommation de carburant, les produits et les données techniques sur les cheminées et les rejets d’eaux usées, avaient rendu les données du RRTP intéressantes pour les questions ayant trait à la durabilité. En outre, le RRTP avait recueilli des données permettant de collecter des fonds en faveur de la protection de l’environnement grâce à l’application du principe pollueur-payeur. Les plans en vue du développement du RRTP serbe prévoyaient l’ajout des éléments suivants :

a) Publication de données en temps réel sur les lieux où étaient effectuées des mesures en continu ;

b) Suivi des transferts de déchets, afin d’améliorer la surveillance des transports de déchets dangereux ;

c) Fonctionnalité concernant le système d’échange de quotas d’émissions de l’Union européenne pour les gaz à effet de serre.

43. Mme Shanshan Ding, directrice du projet de chaîne d’approvisionnement verte à l’Institut des affaires publiques et environnementales de Chine, a déclaré que l’Institut avait été créé en 2006 pour promouvoir la divulgation des informations et la transparence. La force motrice de l’Institut était l’idée que si suffisamment d’informations se trouvaient dans le domaine public, divers acteurs seraient en mesure de participer aux travaux de lutte contre la pollution. L’Institut avait donc créé et gérait la base de données dénommée Carte bleue[[20]](#footnote-21), qui était également disponible sous forme d’application mobile. La Carte bleue fournissait des informations sur les rejets de polluants des usines en Chine, y compris des informations sur le respect et les violations de la réglementation par les établissements et sur la détermination par le Gouvernement chinois de certains établissements en tant qu’« entités polluantes majeures » qui étaient tenues de fournir des données supplémentaires en temps réel sur les rejets de polluants, également rendues accessibles par la Carte bleue. Les établissements pouvaient faire part au public de leurs réactions concernant d’éventuelles violations antérieures des lois, par exemple, en fournissant des informations sur les mesures correctives qu’ils avaient prises. En coopérant avec des marques comme Apple, Adidas et Nike, ainsi qu’avec des marques locales, l’Institut avait convaincu les exploitants et les propriétaires de fournir des informations plus pertinentes. Les marques avaient demandé aux fabricants de remplir des formulaires de notification et de publier leurs données du RRTP. Pour évaluer la façon dont les marques avaient collaboré avec leurs fournisseurs en Chine au cours du processus de production, l’Institut avait appliqué un indice de transparence des informations fournies par les entreprises, dont un des paramètres portait sur les données du RRTP. Ces travaux étaient donc étroitement liés à l’objectif 12 de développement durable portant sur la production responsable. L’Institut avait également soutenu la consommation responsable en faisant en sorte que les marques acceptent d’apposer leur logo sur une carte indiquant les lieux de production de leurs produits, en assurant le lien entre la production et la consommation de biens et en visualisant les relations entre les marques et leurs fournisseurs. Ainsi, un consommateur pouvait voir s’il était bon d’acheter les produits de telle ou telle marque parce que ses fournisseurs déployaient des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les rejets de produits chimiques et de métaux lourds toxiques. La marque pouvait ensuite faire valoir ces efforts sur une carte de transparence.

B. Débat

44. Au cours du débat ont été présentés des chiffres importants concernant la gestion et l’utilisation de certains des systèmes de RRTP susmentionnés :

a) Ressources en personnel : par exemple, la Serbie comptait 22 membres dans l’équipe qui gérait son système, dont 5 travaillaient sur les émissions de gaz à effet de serre et la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et 17 sur les RRTP et les modules connexes ; l’Institut chinois des affaires publiques et environnementales comptait 40 fonctionnaires à plein temps et sous-traitait certaines tâches informatiques ;

b) Nombre d’établissements traités : la France gérait dans son système national 15 000 établissements et les données de 3 000 d’entre eux étaient communiquées au Registre européen des rejets et transferts de polluants ; la base de données sur les infractions de l’Institut chinois des affaires publiques et environnementales portait sur 3 millions d’usines ;

c) Nombre de consultations des pages Web : à l’heure de la tenue de la troisième Table ronde mondiale, la Carte bleue de l’Institut chinois des affaires publiques et environnementales avait enregistré plus de 65 millions de consultations.

45. Les participants ont également examiné la question de l’ajout d’obligations de notification particulières aux systèmes de RRTP et de l’intégration de données provenant de sources autres que le RRTP dans les portails Web des RRTP. S’agissant des données qu’il était utile de recueillir et de diffuser au moyen des systèmes de RRTP, il a été fait valoir que, puisque plusieurs pays avaient étendu utilement leurs obligations de notification ou intégré des données provenant d’autres sources pour aider les utilisateurs à accroître leurs connaissances et à analyser correctement les données du RRTP, il serait également important d’envisager d’éventuelles normes internationales à ce sujet. Dans ce contexte, les liens entre les indicateurs nationaux, régionaux et mondiaux ont également été examinés dans l’objectif d’en apprendre davantage sur les moyens de mieux les harmoniser.

46. Les participants ont en outre indiqué que, dans de nombreux cas, les gouvernements disposaient de données utiles pour les RRTP ; par exemple, les données de l’Union européenne sur les combustibles brûlés faisaient partie de l’inventaire des grandes installations de combustion, et des informations sur les meilleures techniques de production disponibles étaient établies et révisées périodiquement. Toutefois, la diffusion de ces données au public et leur communication aux différents secteurs de l’administration posaient des difficultés. En outre, l’exemple de l’Institut chinois des affaires publiques et environnementales montrait que les données en temps réel sur la qualité de l’air pouvaient être intégrées à une plateforme de RRTP, ce qui renforçait l’attrait et l’utilité du RRTP pour le public. Les ONG souhaiteraient savoir quelles étaient les difficultés que posait une telle utilisation des données. Par exemple, dans l’Union européenne, il existait une obligation légale de fournir ces données au public, mais elles n’étaient pas souvent utilisées en Europe d’une manière aussi positive qu’elles ne l’étaient en Chine grâce à la démarche adoptée par l’Institut chinois des affaires publiques et environnementales.

47. En ce qui concernait l’intérêt du public pour les données des RRTP, les participants ont ajouté qu’en intégrant différentes sources d’information dans une même plateforme et en regroupant des informations utiles et faciles à comprendre pour différentes parties prenantes, les données des RRTP pouvaient être ouvertes à de nouveaux utilisateurs. La clef du succès d’un RRTP était la participation des acteurs. Il ne suffisait pas de recueillir des données et de les verser dans une base de données ; il fallait s’engager auprès du public et des autres acteurs. Par exemple, il était bon de proposer plusieurs formes de présentation des données pour les rendre utiles aux différents utilisateurs, y compris les acteurs industriels, qu’il était possible d’inciter à améliorer leurs compétences et à atteindre des niveaux plus élevés de réduction des émissions.

48. En ce qui concernait les activités de production industrielle et les moyens de mieux comprendre les processus et les évolutions influant sur leur durabilité, il a été noté qu’il était nécessaire de situer les données sur les émissions de polluants dans leur contexte, l’idéal étant de disposer de données à la fois sur la production et sur les rejets de polluants. Les méthodes de collecte de ces données n’étaient souvent pas normalisées et ne pouvaient pas, à l’heure actuelle, être appliquées de manière cohérente dans différents secteurs ni permettre de comparer différents RRTP.

49. Les participants ont également mentionné que, bien que des exemples impressionnants aient été présentés par plusieurs pays, peu d’entre eux étaient actuellement en mesure d’utiliser les données communiquées à leurs RRTP à des fins décisionnelles. Il convenait d’améliorer cet état de fait.

IV. Nouveaux registres des rejets et transferts de polluants

50. En vue de stimuler les débats entre les participants et de permettre à ceux-ci de partager leur expérience et leurs connaissances sur les principales étapes de l’élaboration, de la mise en œuvre et de l’utilisation des RRTP, les questions relatives aux nouveaux RRTP ont été examinées en particulier au cours de séances bilatérales sur les trois thèmes suivants : « Diversité des utilisations et des utilisateurs des systèmes de RRTP et stratégies de communication connexes », « Rôle de l’équivalence pour la comparabilité » et « Stratégie du guichet unique et notification internationale ». Ces thèmes ont d’abord été développés en groupes séparés. Dans chaque groupe, les participants ont exposé leurs difficultés et leurs besoins en matière de RRTP et leurs attentes dans ce domaine. Les résultats des débats en petits groupes ont ensuite été partagés et examinés avec tous les participants à la Table ronde mondiale.

51. En ce qui concernait le thème « Diversité des utilisations et des utilisateurs des systèmes de RRTP et stratégies de communication connexes », plusieurs groupes d’utilisateurs posant des problèmes différents ont été recensés, ainsi que les utilisations suivantes des informations figurant dans les RRTP :

a) Suivi des activités de prévention de la pollution et détermination des secteurs ou installations prioritaires ;

b) Élaboration d’« empreintes chimiques » ;

c) Aide aux marques (par exemple les entreprises mondiales) pour suivre et faire connaître leurs progrès dans la réalisation de leurs objectifs en matière d’environnement et de gestion durable ;

d) Transmission d’informations d’ordre chimique aux acteurs suivants de la chaîne d’approvisionnement ;

e) Présentation des incidences économiques grâce à l’établissement d’un lien entre les rejets de polluants et une analyse d’impact économique ;

f) Élaboration d’une hypothèse par défaut sur les émissions des installations.

52. Il a été convenu que les besoins des utilisateurs finals des données des RRTP devaient être répertoriés et satisfaits par les fournisseurs de données (c’est-à-dire les gouvernements), qui devaient par exemple :

a) Rendre les données des RRTP accessibles au public et améliorer leur diffusion par différents médias, par exemple les médias sociaux, la presse écrite et la télévision ;

b) Présenter les données d’une manière plus explicite en établissant une relation entre les différents besoins de chaque groupe de parties prenantes et en faisant ressortir clairement les liens nécessaires avec des informations connexes ; par exemple en montrant la manière dont les substances touchent la population, et les répercussions potentielles sur la santé et l’environnement. Cela pouvait se faire en fournissant également des liens vers les données produites par les réseaux de surveillance de la qualité de l’air et de l’eau, telles que la pondération de la toxicité des produits chimiques et la modélisation de leur migration dans les milieux naturels ;

c) Communiquer les données d’une manière simple et permettre la recherche d’informations détaillées.

53. Les principaux problèmes posés par l’élargissement de l’utilisation des RRTP étaient liés aux limitations reposant sur l’application de seuils de rejet dans certains systèmes de RRTP et au fait que, alors que les RRTP devaient comprendre la plupart des rejets de polluants dans le milieu ambiant, certains produits chimiques n’y figuraient pas. En ce qui concernait l’utilisation des données des RRTP pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, il importait de mieux relier ces données aux rapports sur la réalisation des objectifs et de recenser et suivre les progrès accomplis dans ce domaine dans chaque secteur. Dans ce contexte, il a été noté que les rapports d’inspection de la conformité et les mesures correctives prises par les exploitants pouvaient être utilisés avec les données des RRTP pour suivre les progrès accomplis dans la gestion des produits chimiques et le développement durable. Les informations sur les produits, sur leurs procédés de fabrication et sur les installations devaient également être mieux intégrées afin de présenter aux consommateurs davantage de renseignement, ce qui leur permettrait de prendre des décisions d’achat en connaissance de cause[[21]](#footnote-22). Il a en outre été mentionné que la vérification des données et la comparaison des résultats sectoriels au niveau des pays faciliteraient le partage intersectoriel des connaissances. Il importait de conserver et d’améliorer la comparabilité internationale des données des RRTP afin de tenir correctement compte de l’apparition de nouvelles utilisations des produits chimiques et de la mise au point de nouveaux produits, ainsi que des accords internationaux s’y rapportant, y compris les travaux menés dans le cadre de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

54. Le groupe qui avait examiné le « Rôle de l’équivalence pour la comparabilité » avait répertorié les problèmes de fond suivants : les polluants et les activités énumérées dans les RRTP ne correspondaient pas toujours ; par exemple, les activités qui libèrent des pesticides n’étaient pas toujours incluses dans les RRTP, alors que les pesticides faisaient souvent partie des obligations de notification ; les polluants inclus dans différents RRTP n’étaient pas toujours les mêmes et, dans certains cas, des noms différents étaient utilisés pour un même polluant ; plusieurs RRTP utilisant la même codification ne visaient pas les mêmes secteurs ou définissaient différemment les activités ; il existait plusieurs méthodes différentes pour la notification des déchets. En outre, il a été noté qu’il serait utile de déterminer le public cible qui pourrait bénéficier de la détermination des équivalences ou des correspondances et des utilisations particulières, par exemple, d’un indicateur mondial.

55. Les principales difficultés consistaient à :

a) Mettre à disposition des données et des informations facilitant la comparaison des données, par exemple les méthodes utilisées pour mesurer, calculer ou estimer les rejets ;

b) Remédier à l’absence de directives sur l’utilisation des facteurs d’émissions pour la combustion ;

c) Tenir compte du fait que les processus et les progrès réalisés dans différents secteurs étaient très divers.

56. Ont également été envisagées les opportunités et les solutions possibles suivantes :

a) Utiliser des outils de conversion pour rendre comparables des données provenant de différentes sources ;

b) Répertorier les prescriptions en matière de notification au titre de différents instruments et accords, y compris en utilisant des inventaires d’émissions, pour analyser les différentes méthodes de calcul et de mesure et les différents codes ;

c) Ajouter des obligations de notification de données qui seraient utilisées à des fins d’analyse mais ne seraient pas nécessairement rendues publiques ;

d) Élaborer des orientations fondées sur l’expérience acquise en matière de RRTP et visant à aider les pays mettant en place de nouveaux systèmes de RRTP, afin de réduire au minimum les difficultés liées à l’équivalence et à la comparabilité des données dès le départ et d’aider les pays à éviter les difficultés connues ;

e) Améliorer la compréhension des besoins du public.

57. Il importait d’encourager les différents groupes internationaux chargés des RRTP à proposer des projets axés sur les difficultés, les problèmes et les solutions possibles mentionnés ci-dessus. Il a été proposé de réviser les prescriptions juridiques internationales existantes afin de définir une voie commune et normalisée pour l’avenir.

58. Le groupe ayant débattu du thème « Stratégie du guichet unique et notification internationale » a souligné les différences entre les structures nationales chargées de la notification, ainsi que les principaux problèmes suivants qui se posaient à différents groupes de pays :

a) Les pays qui disposaient déjà d’un RRTP se heurtaient à des difficultés liées à l’harmonisation des différents systèmes, par exemple les systèmes de notification au titre d’accords multilatéraux sur l’environnement et des différentes obligations en matière de notification prévues par diverses directives de l’Union européenne ;

b) Les pays qui s’employaient à mettre en place un RRTP et qui prévoyaient d’établir, par exemple, un système informatique modulaire intégré pour toutes les données relatives à l’environnement, n’avaient pas de stratégie commune ni de méthodes normalisées pour établir un guichet unique de notification ;

c) Les pays désireux de mettre en place un RRTP manquaient souvent du personnel et des ressources financières nécessaires pour en apprendre davantage sur les possibilités à cet égard. L’appui de donateurs leur était nécessaire pour les premières étapes.

59. Parmi les possibilités et les solutions qui s’offraient aux pays dotés de systèmes de notification établis, on pouvait citer la poursuite du développement de leurs cadres juridiques et des efforts visant à harmoniser les obligations de notification dans le cadre de ces systèmes. Certains pays s’efforçaient de reconfigurer leurs systèmes informatiques et de combiner différentes obligations de notification dans le cadre d’un système modulaire de RRTP. Les pays qui mettaient en œuvre un système de RRTP pourraient bénéficier directement de l’expérience négative des pays qui disposaient depuis longtemps de systèmes de notification. Pour les pays ayant entrepris de mettre en œuvre un système de RRTP, par exemple, la mise en place d’un système de notification à guichet unique pouvait également être l’occasion de mettre au point leur système avec l’appui de donateurs opérant dans différents domaines.

V. Registres des rejets et transferts de polluants pour différentes parties prenantes

A. Exposés

1. Données sur la pollution − science, éducation et évaluation des risques

60. Après les remarques liminaires de l’animateur, M. Jorge Ocaña, directeur du Programme de gestion des produits chimiques et des déchets de l’UNITAR, M. Michael Petroni, du College of Environmental Science and Forestry de l’université d’État de New York, a déclaré que la mise en évidence des installations susceptibles d’être améliorées était un élément central de la législation sur le droit de savoir. Il a présenté les possibilités d’aider les collectivités à déterminer les faits en matière de rejets de polluants dans leur environnement en utilisant un logiciel cartographique qui fournissait un classement des risques relatifs. Ce logiciel pouvait également être utilisé par les industriels pour promouvoir la confiance en jouant la carte de la transparence, car il permettait aux exploitants et aux propriétaires d’atténuer la pression du public en lui montrant qu’ils s’efforçaient de réduire les rejets de polluants et d’améliorer progressivement la situation.

61. Le logiciel présenté mettait par exemple en évidence l’installation présentant le risque relatif le plus élevé pour la santé et l’environnement dans une zone donnée. Il mettait à la disposition du public les coordonnées des installations ainsi que des renseignements sur les activités de prévention de la pollution en cours, par exemple le remplacement de certains produits chimiques par des produits moins toxiques. Il présentait en outre une comparaison avec d’autres installations et leurs activités de prévention de la pollution. En ce qui concernait les substances, il mettait à la disposition des utilisateurs les données de recherche les plus récentes, y compris les risques qui leur étaient associés.

62. Mme Mara Silina, Coprésidente de l’ECO-Forum européen, a donné un bref aperçu des sites non comptabilisés de stockage de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux en Europe orientale et en Asie centrale, où l’inclusion des sites de stockage abandonnés dans les systèmes de RRTP permettrait d’améliorer la gestion de ces sites et de réduire les risques pour la santé humaine et l’environnement.

63. Le débat a porté sur le Chili, où il a été suggéré que les stocks périmés, notamment ceux contenant des pesticides, devaient être inclus dans le système du RRTP, entre autres choses, afin d’éclairer les notifications au titre d’autres conventions. En vertu de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, par exemple, les pays avaient l’obligation d’établir des inventaires des stocks de polluants organiques persistants, de polybromodiphényléthers et autres substances. De nombreux pays avaient mené à bien des travaux de ce genre[[22]](#footnote-23), y compris des projets qui avaient permis de dresser des inventaires des stocks de pesticides périmés[[23]](#footnote-24). Ces inventaires pourraient figurer sur les cartes des RRTP.

64. M. Fredrik Hallgren, Directeur de projet à l’Institut suédois de l’environnement, a fait un exposé sur l’utilisation de petits capteurs bon marché pour mesurer la pollution de l’air et de l’eau et sur la mise à disposition des données correspondantes en utilisant l’Internet des objets. Les données pouvaient ensuite servir d’aide à la décision pour divers acteurs, en leur fournissant des informations en temps réel pour leur permettre de prendre des contre-mesures et de s’assurer de leur succès.

65. Actuellement, l’accent était mis sur les grands chantiers de construction dans les villes, où étaient souvent observés des pics de pollution de l’air et de l’eau. Les villes devaient s’acquitter de l’obligation qui leur incombait de vérifier si les normes environnementales étaient convenablement respectées dans ces chantiers. Cela nécessitait une bonne résolution temporelle et spatiale des données mesurées. Faire appel à la science citoyenne semblait être une bonne solution dans ce contexte, car cela permettait de réduire le coût de la mise en place de réseaux de mesure tout en répondant aux questions et aux intérêts du public. Le projet avait également intégré des universités, des écoles et des centres scientifiques, offrant ainsi une excellente occasion de sensibiliser les jeunes à ce sujet tout en améliorant la qualité des données mesurées. Le logiciel utilisé était fondé sur un logiciel libre, ce qui offrait des avantages en termes de transparence des travaux, d’achat et d’interopérabilité future du système, facilitant ainsi l’entretien à long terme.

2. Consommation et production − Les registres des rejets et transferts de polluants en tant qu’outils pour parvenir à la durabilité

66. M. Masayuki Sekiguchi, chef de section au Ministère japonais de l’environnement, a déclaré que les RRTP avaient un énorme potentiel pour éclairer la prise de décisions en matière de gestion environnementale locale. Toutefois, les autorités locales les utilisaient rarement pour régler des problèmes locaux. Il a présenté un projet conçu pour permettre aux gouvernements nationaux de mieux aider les administrations locales à utiliser les données des RRTP. Cet objectif avait pu être atteint en mettant à disposition les bonnes pratiques recueillies au cours d’une enquête de deux ans, qui avait permis de recenser 19 bonnes pratiques, consistant par exemple à utiliser les données des RRTP pour identifier rapidement une source inconnue de pollution de l’eau potable par une substance déterminée figurant dans la notification au RRTP. Dans un cas de ce genre, les autorités locales avaient utilisé les données du RRTP pour établir rapidement qu’une installation particulière était à l’origine de la pollution.

67. M. Glenn Storbråten, conseiller principal à l’Agence norvégienne de l’environnement, a déclaré que les RRTP étaient un outil utile pour informer les parties prenantes sur des questions concernant la durabilité, en particulier la consommation et la production durables. En Norvège, l’ajout au RRTP de données sur la consommation d’énergie et les rejets de produits chimiques s’était révélé utile dans ce contexte. Une des difficultés consistait à comparer les données entre différentes installations ; par exemple, différentes méthodes de production avaient des incidences différentes sur la consommation d’énergie, et les installations utilisaient des méthodes différentes pour mesurer la consommation d’énergie. À l’avenir, il conviendrait de s’efforcer d’établir un système normalisé de déclaration de la consommation d’énergie.

68. Le Bureau central de statistique norvégien (Statistisk sentralbyrå) fournissait les données sur les rejets de produits chimiques. Ces données étaient encore très incertaines, mais elles mettaient néanmoins à la disposition des acteurs des informations sur les tendances dans ce domaine. Les produits chimiques étaient devenus une source de pollution de plus en plus importante, mais les émissions provenant de la production étaient de plus en plus contrôlées et les efforts visant à réduire la pollution étaient mis en œuvre de manière efficace.

69. Mme Christina Raab, Directrice de la mise en œuvre de l’association Zero Discharge of Hazardous Chemicals (Zéro dispersion de produits chimiques dangereux), a déclaré que l’association était une initiative multipartite rassemblant des marques, des détaillants, des propriétaires d’usines, des fabricants de produits chimiques, des sociétés de certification et d’autres associations de parties prenantes du monde entier. L’objectif était de mettre en œuvre un cadre durable pour la chimie dans l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement à l’échelle mondiale, dans le but ultime d’éliminer progressivement l’utilisation des produits chimiques dangereux. Traiter l’utilisation et l’élimination des polluants au tout début du processus de production s’était révélé efficace pour atteindre cet objectif. Le programme était donc axé sur la gestion et l’élimination des rejets de polluants provenant de la production plutôt que des produits finis. Ainsi, les produits chimiques dangereux exclus du processus de production étaient aussi exclus du produit final.

70. Différents outils avaient été mis au point, notamment une liste de produits chimiques (Manufacturing Restricted Substances List (Liste des substances interdites dans la production)) interdits d’utilisation intentionnelle et un portail de données (Zero Discharge of Hazardous Chemicals Gateway). Cette plateforme comprenait un module sur les produits chimiques dans lequel l’industrie téléchargeait directement les données, comme dans le cas d’un système national de RRTP, et un module sur les eaux usées, dans lequel des échantillons étaient prélevés par des laboratoires habilités qui suivaient un ensemble de méthodes d’essai normalisées. Afin non seulement de communiquer et d’échanger des données, mais aussi d’améliorer la chaîne d’approvisionnement, la notification comprenait aussi des informations sur les techniques de production employées et, lorsque les normes de Zero Discharge of Hazardous Chemicals n’étaient pas respectées par les exploitants, les propriétaires des installations concernées recevaient une aide pour analyser les causes profondes et mettre en œuvre des mesures correctives. Les données avaient été mises en commun entre les partenaires enregistrés, et, dans un premier temps, certains résultats d’analyse agrégés avaient en outre été rendus publics depuis mars 2018, et un système de codes de couleur (rouge, orange et vert) attestant de la conformité aux normes susmentionnées avait été introduit. Il était possible d’établir une coopération entre le portail et les systèmes de RRTP existants en utilisant comme point d’entrée une lettre d’intention.

71. M. Christian Schaible, responsable de la stratégie pour la production industrielle de l’association European Environmental Bureau (Bureau européen de l’environnement), a présenté un rapport[[24]](#footnote-25) examinant l’efficacité avec laquelle les pays européens mettaient en ligne des informations sur la pollution industrielle provenant des grandes installations de combustion. Ce rapport montrait qu’un accroissement de la transparence et de la participation du public à la mise à disposition d’informations sur les activités industrielles avait permis d’améliorer la base de connaissances sur la performance environnementale de ces activités. Les critères utilisés pour évaluer les efforts déployés dans ce domaine par les pays étaient fondés sur la facilité d’utilisation de leurs bases de données, les fonctions de recherche disponibles et l’exhaustivité et la qualité des informations figurant dans les permis et autres documents (rapports d’inspection). Cette évaluation avait donné des résultats mitigés, mais le rapport recensait également de bons exemples, notamment celui de l’Irlande, où il était possible de s’abonner à des flux RSS concernant les installations et où les échanges entre les exploitants et les autorités compétentes était totalement transparent. Cela avait permis aux parties prenantes de se tenir informées des évolutions en cours dans chaque installation et avait abouti à bénéficier efficacement de la participation du public, ce qui avait rendu plus durables les résultats des décisions prises.

72. La Norvège était un bon exemple de pays qui fournissait des informations essentielles sur chaque installation au moyen d’une page Web spécifique dans le cadre du site de son RRTP. Il s’agissait notamment de données sur la production, l’énergie produite, les volumes de production et les débits d’air et d’eau (ce qui permettait de calculer les valeurs de concentration des polluants rejetés), qui étaient fréquemment utilisées dans les documents de référence de l’Union européenne sur les meilleures techniques disponibles[[25]](#footnote-26). En Norvège, les niveaux autorisés des rejets de polluants étaient affichés directement à côté des données sur les rejets réels de l’installation concernée. Cette méthode était un bon exemple de mise en contexte de données de RRTP. Il était important d’utiliser de tels exemples, qui augmentaient et facilitaient l’utilisation des RRTP afin, par exemple, d’élaborer des méthodes normalisées et d’améliorer la comparabilité internationale.

B. Débat

73. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs aspects des exposés susmentionnés ont été soulignés et traités plus en détail par les participants :

1. Données sur la pollution − science, éducation et évaluation des risques

74. Les participants ont souligné qu’il était important d’intégrer la modélisation de la dispersion et des risques dans les RRTP afin de pouvoir détecter rapidement les points chauds et accumulations de risques potentiels. En ce qui concernait l’établissement de liens entre les données des RRTP et celles des réseaux de mesure, cela pouvait être utile à plusieurs usages, y compris comme référence, car les installations visées par les RRTP étaient souvent des points chauds de rejets de polluants, parfois à proximité d’une ville, et étaient donc importants pour obtenir une modélisation correcte de la répartition de la pollution.

75. Plusieurs participants ont déclaré qu’afin de prendre en compte les risques liés aux lieux de stockage non comptabilisés et abandonnés il serait nécessaire de mettre en place un système de notification rétroactive pour ces sites. Dans le même temps, les obligations de notification antérieures étaient limitées et certains exploitants ou propriétaires n’étaient sans doute pas au courant des anciens rejets parce ces opérations n’avaient pas été enregistrées. Il était important que toutes les opérations de rejet soient enregistrées et suivies, car elles pouvaient entraîner, par exemple, une pollution des eaux souterraines qui, faute d’être prise en compte, pouvait avoir des effets graves sur la santé humaine. Une bonne gestion de la qualité de l’eau potable était possible et abordable à condition que les risques potentiels des sites d’élimination soient connus et intégrés dans les travaux des autorités compétentes.

2. Consommation et production − les registres des rejets et transferts de polluants en tant qu’outils pour la durabilité

76. Il a été souligné que l’objectif de la notification des émissions au titre des RRTP et de la directive de l’Union européenne relative aux émissions industrielles était de savoir quels polluants avaient été rejetés dans l’environnement et ce qui pouvait être fait pour prévenir de tels rejets. Cela était lié aux débats sur l’application des meilleures techniques disponibles et la promotion du respect de la réglementation s’y rapportant. Le regroupement d’aspects réglementaires différents mais liés entre eux avait permis de renforcer leur amélioration et de propager les pratiques durables dans l’industrie.

77. La déclaration volontaire par les installations à Zero Discharge of Hazardous Chemicals, même non conforme aux normes de l’association, était motivée par la possibilité de faire preuve d’un engagement à long terme et d’une volonté d’amélioration constante. De surcroît, des marques et des détaillants avaient inclus dans leurs contrats avec les installations de production la notification à Zero Discharge of Hazardous Chemicals, ce qui introduisait une obligation légale dans le cadre de la relation entre clients et fournisseurs.

3. Obstacles et difficultés

78. Les pays en développement et les pays développés se heurtaient à des obstacles différents. Par exemple, il existait dans les pays en développement davantage d’installations à petite échelle, et le secteur informel y jouait un rôle important. Cela rendait plus difficile d’établir une base de données complète sur les rejets de polluants. Au Pérou, il avait été possible d’utiliser le RRTP pour traiter la question des activités industrielles informelles. L’intégration des RRTP dans les systèmes et structures de gestion existants posait souvent des problèmes aux pays développés. L’amélioration avait souvent nécessité de réorganiser les structures existantes, ce pour quoi une volonté politique à haut niveau était une condition indispensable.

79. Le public n’était pas encore suffisamment informé de l’existence des systèmes de RRTP. Cette méconnaissance compliquait les relations avec les acteurs et rendait difficile d’obtenir un appui politique. Les RRTP n’étaient pas suffisamment utilisés pour appuyer la prise de décisions, analyser les tendances ou élaborer des propositions visant à réduire la pollution et mettre en œuvre des politiques durables.

80. Un autre problème était celui du manque d’éducation générale sur les produits chimiques et la pollution ainsi que sur leurs effets sur la santé humaine et l’environnement. Conjugué à des ressources financières limitées, ce manque d’éducation avait également rendu difficile de trouver du personnel bien formé et de tenir à jour des systèmes de RRTP viables.

81. Il était également difficile d’aider les entreprises à élaborer une stratégie en vue de mieux utiliser leurs données destinées au RRTP et d’améliorer leurs processus de production pour les rendre plus efficaces.

4. Possibilités d’établir un registre des rejets et transferts de polluants

82. Il a été souligné qu’il existait une dynamique en faveur des activités relatives aux RRTP, qui bénéficiaient d’un soutien croissant et se voyaient établir partout dans le monde dans des contextes très différents.

83. Il était important de constater que chaque partie prenante et chaque groupe avait ses propres intérêts et de se demander quels bénéfices chacun pouvait tirer de la notification à un RRTP et de l’utilisation des données. De nombreuses possibilités avaient été recensées dans les différents exemples présentés au titre du présent point de l’ordre du jour. La mise en application des idées exprimées dans les exposés résumés ci-dessus et la volonté de se concentrer davantage sur les différentes utilisations des RRTP par différents acteurs ouvraient des perspectives. Cette démarche aiderait également les acteurs à s’engager plus résolument dans les RRTP et à les promouvoir dans leurs domaines d’activité respectifs.

84. Il importait de mettre à la disposition des gouvernements, des entreprises et des consommateurs les données des RRTP provenant de la chaîne d’approvisionnement, afin de leur permettre de faire des achats responsables en établissant un lien entre le produit acheté et l’installation dans laquelle il avait été produit. Cette démarche jouerait le rôle de catalyseur pour renforcer l’interopérabilité mondiale des systèmes de RRTP, ce qui pourrait accroître considérablement l’intérêt des consommateurs et des producteurs pour les RRTP, renforcer la relation entre acheteurs et producteurs et mobiliser davantage d’acteurs.

85. Les progrès de l’informatique et de l’imagerie par satellite, notamment concernant la pollution atmosphérique à l’échelle mondiale, avaient également ouvert des perspectives.

86. Au niveau national, il était possible de commencer les travaux sur le RRTP en se concentrant sur un besoin déterminé − par exemple réduire la pollution atmosphérique dans une localité donnée − et à un petit nombre de substances ou d’activités, qui pourraient être complétées ultérieurement. Cette démarche progressive avait permis à certains pays de mettre en place et d’utiliser plus facilement un RRTP, initialement à des fins particulières.

87. Le potentiel des RRTP pouvait être pleinement exploité lorsqu’il était possible de les relier à d’autres obligations nationales ou internationales, par exemple à la Convention de Stockholm et à la Convention de Minamata sur le mercure ainsi qu’à l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, ce qui était difficile mais important pour améliorer la gestion des produits chimiques et de l’environnement.

VI. Déclarations finales des Présidents

88. Les Présidents ont remercié les pays participants d’avoir fait part de leurs réalisations, de leurs difficultés et de leurs engagements concernant la mise en œuvre des systèmes de RRTP. Ils ont en outre fait observer que la réunion avait été utile pour les participants et sont convenus que de nombreuses idées de fond avaient été soulevées, qui alimenteraient le processus de mise en œuvre des RRTP.

89. Les résultats de la troisième Table ronde mondiale sur les RRTP présentés par les Présidents sont énumérés ci-après.

**Registres des rejets et transferts de polluants à travers le monde**

a) Par rapport aux précédentes Tables rondes mondiales sur les RRTP, un intérêt sans cesse croissant pour cette manifestation avait été observé parmi les pays de plusieurs continents et les organisations s’occupant d’améliorer les systèmes de RRTP existants ou d’en créer de nouveaux ;

b) Les progrès réalisés dans l’utilisation des RRTP et les démarches novatrices dans ce domaine avaient été illustrés par des exemples, notamment l’utilisation des RRTP pour appliquer le principe pollueur-payeur, le traitement de diverses questions relatives à la gestion des déchets, l’intégration de diverses obligations nationales et internationales en matière de notification et l’amélioration de la confiance entre les acteurs ;

c) Les niveaux de développement des systèmes de RRTP variaient d’un pays à l’autre, mais leur importance et celle de la compréhension de leur potentiel avaient été constatées dans tous les exposés ;

d) Les organisations internationales jouaient un rôle important pour renforcer les capacités et fournir un appui consultatif en matière de RRTP ; chaque organisation apportait des compétences différentes en matière de questions techniques, de recommandations politiques ou de cadres juridiques et institutionnels ;

e) Le Protocole sur les RRTP avait servi de prototype pour établir des RRTP dans le monde entier et les nombreux documents d’orientation utiles produits dans le cadre de l’OCDE aidaient les pays à mettre en place des systèmes de RRTP efficaces. Le Protocole étant ouvert à l’adhésion à tout État Membre de l’ONU, les pays intéressés étaient encouragés à y adhérer et à bénéficier de son cadre solide pour sa mise en œuvre. Les pays étaient également vivement encouragés à utiliser les documents de l’OCDE et les autres résultats des travaux de l’OCDE pour promouvoir et mettre en œuvre les RRTP ;

f) À l’aune des progrès accomplis dans la mise en œuvre des RRTP, il apparaissait qu’une forte volonté politique était la condition préalable à ces réalisations remarquables. Les RRTP étaient devenus un outil important pour améliorer l’accès à l’information sur les polluants et leurs rejets, favorisant ainsi la transparence en matière d’environnement dans le monde entier ;

**Utilité des registres des rejets et transferts de polluants pour la réalisation des objectifs de développement durable**

g) La condition préalable essentielle à la réalisation de la plupart, sinon de la totalité, des objectifs de développement durable et de leurs cibles était l’existence de processus décisionnels éclairés ;

h) Par conséquent, la collecte et la diffusion active de données sur la pollution et les droits du public à l’information étaient devenus des moteurs essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

i) Les RRTP, qui étaient avant tout un outil permettant d’accéder à des informations sur les rejets de polluants et de déchets, avaient clairement un rôle à jouer à cet égard ;

j) Dans ce contexte, le principal objectif des RRTP était, en renforçant la transparence et la responsabilité, de jouer un rôle central dans l’ensemble du Programme de développement durable à l’horizon 2030 pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et la bonne gouvernance (objectif de développement durable no 16) ;

k) En outre, les RRTP étaient particulièrement pertinents pour la réalisation de certains objectifs de développement durable. Par exemple :

i) La création de bases de données accessibles au public sur les rejets de substances chimiques dangereuses susceptibles de faciliter l’alerte rapide ainsi que la gestion et la réduction des risques sanitaires mondiaux (cible 3.d des objectifs de développement durable) et de renforcer à l’échelle mondiale la résilience aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (cible 13.1 des objectifs de développement durable) ;

ii) Les RRTP étaient également pertinents dans le contexte des pratiques durables des entreprises, car ils pouvaient rendre accessibles aux consommateurs des informations sur les produits, éclairant ainsi leurs choix. Mettre ces informations à la disposition du public incitait les entreprises à prévenir la pollution et les aidait à faire connaître leurs efforts à cet égard. Les données recueillies permettaient d’évaluer les politiques en s’appuyant sur des faits et de gérer les produits chimiques de manière rationnelle (cible 12.4 des objectifs de développement durable). Les données recueillies contribuaient ainsi à l’adoption de pratiques novatrices et viables (cible 12.6 des objectifs de développement durable) ;

l) Les travaux sur les objectifs de développement durable nécessitaient de briser les cloisonnements, car les informations requises devaient être présentées de manière intégrée. Les RRTP pouvaient constituer un moyen efficace de régler ce problème. Les grands principes qui guidaient l’établissement des RRTP en ce qui concernait la qualité et la transparence des données ainsi que leur utilité pour le public pouvaient être appliqués à des bases de données portant sur d’autres secteurs, par exemple la santé, l’urbanisme ou les choix des consommateurs, qui pourraient à leur tour être liés aux données RRTP ;

m) Afin de partager cette information intégrée et de la mettre à la disposition de tous les acteurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, il était nécessaire de :

i) Sensibiliser, en particulier les décideurs, et expliquer comment l’outil technique qu’était un RRTP pouvait être utilisé pour des politiques dans d’autres secteurs, par exemple la santé, la consommation d’énergie, les choix des consommateurs ou l’aménagement urbain ;

ii) Promouvoir l’interconnexion des RRTP avec d’autres bases de données ;

iii) Promouvoir des processus décisionnels éclairés, tant au niveau sectoriel qu’au niveau des ménages (choix des consommateurs), au niveau local (par exemple, urbanisme) et international ;

iv) Promouvoir un système de notification aux gouvernements qui soit simple et à guichet unique pour les pollueurs ;

n) Un engagement politique commun au niveau international, au moyen de la Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable (ECE/MP.PP/2017/16/Add.1-ECE/MP.PRTR/2017/2/Add.1), avait été pris sous les auspices du Protocole sur les RRTP. À leur tour, les activités menées dans le cadre de l’OCDE s’étaient concentrées sur l’élaboration de documents d’orientation et l’exécution de projets spécifiques pour aider les pays à mettre en œuvre concrètement cet engagement ;

Nouveaux registres des rejets et transferts de polluants

o) Les RRTP pouvaient aider les gouvernements à s’acquitter de leurs obligations internationales de notification à moindre coût, être combinés à d’autres sources de données pour faciliter la prise de décisions complexes concernant les questions économiques, sociales et environnementales, et permettre aux gouvernements et aux organisations concernées de mettre sous une forme utile les données à la disposition du public ;

p) Afin d’améliorer et de développer les nouveaux systèmes de RRTP, il était nécessaire de résoudre divers problèmes et de trouver des solutions spécifiques ou communes ;

q) Les débats en séance plénière et au niveau des groupes avaient permis de recenser divers problèmes, ainsi que les solutions correspondantes, qui permettraient de continuer à jeter des bases solides pour les travaux et la coopération futurs, y compris la nécessité de :

i) Renforcer la sensibilisation aux RRTP ;

ii) Prendre des mesures pour réviser la législation pertinente afin de permettre la mise en place d’un guichet unique, le cas échéant ;

iii) Mettre en place des structures de notification efficaces afin de réduire la charge de travail des exploitants et des gouvernements en matière de notification ;

iv) Renforcer l’intégration globale des systèmes de RRTP avec d’autres bases de données et plateformes de connaissances pertinentes pour aider les gouvernements à s’acquitter efficacement de leurs obligations internationales de notification ;

v) Traiter la question de l’utilisation de seuils afin de rendre les données utiles et fiables ;

vi) Améliorer la traçabilité des produits chimiques contenus dans les produits ;

vii) Quantifier les effets de la pollution sur la santé, car ne pas prévenir la pollution pouvait coûter plus cher ;

viii) Recenser les besoins des utilisateurs de l’information et en tenir compte dans l’élaboration d’équivalences ;

ix) Remédier aux chevauchements et aux incohérences entre les prescriptions de notification relatives aux polluants et aux activités ;

x) Mieux harmoniser les RRTP à l’échelle internationale ;

xi) Prendre en compte toute la gamme d’utilisations et l’ensemble des utilisateurs des systèmes de RRTP, et élaborer des stratégies de communication à cet égard afin d’atteindre le public et de le sensibiliser davantage ;

xii) Collaborer étroitement avec les établissements d’enseignement, les universités et les instituts de recherche pour toucher les jeunes afin de promouvoir les RRTP en tant qu’outil éducatif dans le domaine du développement durable ;

r) Il avait été démontré que chaque pays et chaque organisation se heurtait à des difficultés et à des obstacles qui lui étaient propres pour rendre les RRTP efficaces et utiles :

i) Là où il existait une volonté politique et où les dispositions institutionnelles le permettaient, des systèmes de RRTP avaient été mis en place dans l’objectif de proposer un guichet unique ;

ii) Dans les pays où les dispositions institutionnelles empêchaient les différentes autorités de mettre en place un système de notification à guichet unique pleinement intégré, la volonté politique était importante pour étudier d’autres stratégies, par exemple la mise en place d’un système de notification dans lequel le flux de données pouvait être géré séparément à des fins différentes par différentes entités, mais où les exploitants pouvaient effectuer leurs notifications à partir d’un seul point d’entrée ;

Parties prenantes et registres des rejets et transferts de polluants

s) Les projets de recherche scientifique liés aux rejets et aux transferts de polluants avaient permis d’acquérir des connaissances qui aidaient à mieux comprendre leurs répercussions sur la santé et l’environnement. Cette compréhension était essentielle pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion des produits chimiques, de santé et d’autres questions, ainsi que pour permettre aux consommateurs de choisir entre différents produits ;

t) Il importait de promouvoir auprès des services de RRTP l’utilité de la recherche scientifique et d’une coopération active avec les universités et les instituts de recherche ;

u) Pour répondre aux besoins des diverses parties prenantes, il importait de promouvoir et de faciliter la participation active des universités et des instituts de recherche, des ONG et des associations de consommateurs et du secteur privé à l’élaboration de plateformes de RRTP ;

v) Les ONG, les universités et les instituts de recherche devraient axer leurs travaux sur la mise à disposition des données d’une manière conviviale.

90. Faisant écho aux déclarations des participants, les Présidents ont conclu que la troisième Table ronde mondiale avait montré qu’il existait des synergies remarquables entre les trois organisations partenaires, qui avaient combiné leurs capacités et leurs compétences pour organiser cette réunion conjointe, qui avait également offert aux gouvernements, aux industriels, aux ONG, aux universités et aux instituts de recherche ainsi qu’à d’autres parties prenantes une occasion unique de partager leurs expériences et leurs connaissances. Les participants ont dans leur ensemble appuyé la tenue d’une nouvelle manifestation conjointe.

1. \* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 octobre 2019). [↑](#footnote-ref-2)
2. Les déclarations et autres documents de la troisième Table ronde mondiale peuvent être consultés à l’adresse [www.unece.org/prtr\_grt2018.html](https://www.unece.org/prtr_grt2018.html). [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir <https://prtr.unece.org/>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Pour de plus amples informations sur les travaux de l’OCDE relatifs à l’harmonisation des RRTP, voir [http://www.oecd.org/fr/env/ess/inventairesdesemissionsetdestransfertsdematierespolluantes/ publicationsintheseriesonpollutantreleaseandtransferregisters.htm](http://www.oecd.org/fr/env/ess/inventairesdesemissionsetdestransfertsdematierespolluantes/publicationsintheseriesonpollutantreleaseandtransferregisters.htm). [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir <http://prtr.unitar.org/site/projects>. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir <https://web.unep.org/unepmap/fr/stratégies>. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir [www.cepal.org/en/escazuagreement](http://www.cepal.org/en/escazuagreement). [↑](#footnote-ref-8)
8. Voir, par exemple : <https://prtr.unece.org/>, [www.oecd.org/env/ehs/pollutant-release-transfer-register/publicationsintheseriesonpollutantreleaseandtransferregisters.htm](http://www.oecd.org/env/ehs/pollutant-release-transfer-register/publicationsintheseriesonpollutantreleaseandtransferregisters.htm), [http://www.cec.org/fr/outils-et-ressources/à-l'heure-des-comptes/à-l'heure-des-comptes-en-ligne-la-pollution-industrielle-en-amérique-du-nord](http://www.cec.org/fr/outils-et-ressources/%C3%A0-lheure-des-comptes/%C3%A0-l%E2%80%99heure-des-comptes-en-ligne-la-pollution-industrielle-en-am%C3%A9rique-du-nord) et <http://prtr.unitar.org/site/projects>. [↑](#footnote-ref-9)
9. Ce qu’illustrent les travaux en cours de la Commission de coopération environnementale de l’Amérique du Nord. [↑](#footnote-ref-10)
10. Souligné par les Parties au Protocole dans la Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable (ECE/MP.PP/2017/16/Add.1-ECE/MP.PRTR/2017/2/Add.1) et dans le document intitulé « Votre droit de construire un avenir durable : la Convention d’Aarhus, son Protocole sur les RRTP et les objectifs de développement durable » (ECE/MP.PP/2017/18-ECE/MP.PRTR/2017/4). [↑](#footnote-ref-11)
11. Fondé sur OCDE, *Framework on the role of pollutant release and transfer registers (PRTRs) in global sustainability analyses* (« Cadre relatif au rôle des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) dans les analyses de durabilité à l’échelle mondiale »), Paris, 2017. Disponible à l’adresse : <http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=env/jm/mono(2017)7&doclanguage=en>. [↑](#footnote-ref-12)
12. Voir [www.qlik.com/](http://www.qlik.com/). [↑](#footnote-ref-13)
13. USEtox est un modèle de consensus scientifique approuvé par l’Initiative pour le cycle de vie lancée par le PNUE et la Society of Environmental Toxicology and Chemistry pour caractériser les effets humains et écotoxicologiques des produits chimiques. Le principal résultat est une base de données des facteurs de caractérisation recommandés et provisoires, y compris les paramètres relatifs à l’évolution des produits chimiques, à l’exposition à ces produits et à leurs effets. Voir <https://usetox.org/>. [↑](#footnote-ref-14)
14. Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/web/sdi>. [↑](#footnote-ref-15)
15. Règlement (CE) no 166/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 janvier 2006 concernant la création d’un registre européen des rejets et des transferts de polluants, et modifiant les directives 91/689/CEE et 96/61/CE du Conseil, *Journal officiel de l’Union européenne*, L 33 (2006), p. 1 à 17. [↑](#footnote-ref-16)
16. Voir [www.cec.org/takingstock](http://www.cec.org/takingstock). [↑](#footnote-ref-17)
17. Commission de coopération environnementale, *Mieux harmoniser les statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure ajouté* (Montréal, 2017). [↑](#footnote-ref-18)
18. Commission de coopération environnementale, *Mieux comprendre la migration des substances chimiques contenues dans les produits de consommation. Étude des substances per- et polyfluoroalkylées (SPFA) dans divers vêtements, accessoires et articles pour enfants* (Montréal, 2017). [↑](#footnote-ref-19)
19. Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), *Journal officiel de l’Union européenne*, L 334 (2010), p. 17 à 119. [↑](#footnote-ref-20)
20. Voir [wwwen.ipe.org.cn/index.aspx](http://wwwen.ipe.org.cn/index.aspx). [↑](#footnote-ref-21)
21. Voir aussi Programme des Nations Unies pour l’environnement, *Measuring Progress: Towards Achieving the Environmental Dimension of the SDGS* (Nairobi, 2019) (en anglais seulement). [↑](#footnote-ref-22)
22. Voir par exemple [http://chm.pops.int/Implementation/NIPs/Guidance/Guidancefortheinventory ofPBDEs/tabid/3171/Default.aspx](http://chm.pops.int/Implementation/NIPs/Guidance/GuidancefortheinventoryofPBDEs/tabid/3171/Default.aspx). [↑](#footnote-ref-23)
23. Voir [www.fao.org/agriculture/crops/obsolete-pesticides/where-stocks/europe-stocks/en/](http://www.fao.org/agriculture/crops/obsolete-pesticides/where-stocks/europe-stocks/en/). [↑](#footnote-ref-24)
24. Voir <https://eeb.org/Burning_TheEvidence_Map/public/index.html>. [↑](#footnote-ref-25)
25. Voir <http://eippcb.jrc.ec.europa.eu/reference/>. [↑](#footnote-ref-26)